HONORAIRES

VENTE IMMOBILIÈRE

Prix de vente	Honoraires TTC	Partage des honoraires	
Jusqu'à 100 000 €	Forfait minimum de 6 000 €	3000 € vendeur	3000 € acquéreur
De 100 001 à 400 000 €	6 % du prix de vente	3 % du prix de vente	3 % du prix de vente
Au-delà 400 000 €	24 000 € + 4 % de la fraction dépassant 400 000 €	24 000 € + 4 % de la fraction dépassant 400 000 €	24 000 € + 4 % de la fraction dépassant 400 000 €

GESTION LOCATIVE

Administration de biens	7,20 % des sommes encaissées
Assurance loyers impayés	3 % du loyer et des provisions pour charges
Assurance propriétaire non occupant	93 euros pour l'année 2026
Vacation horaire pour gestion gros sinistre et procédure contentieuse	180 € TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 € TTC

LOCATION IMMOBILIÈRE

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989

Prestations	Honoraires TTC locataire		Honoraires TTC bailleur	
Entremise	0 €		100 €	
	Zone tendue	Autres zones	Zone tendue	Autres zones
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	10,09 € par mètre carré	8,07 € par mètre carré	10,09 € par mètre carré	8,07 € par mètre carré
État des lieux	3,03 € par mètre carré		3,03 € par mètre carré	

Locaux commerciaux et professionnels

Prestations	Honoraires HT charge déterminée par convention
Entremise, négociation, visite et constitution du dossier locataire	La valeur la plus haute entre 20 % du loyer annuel et 20 % du droit d'entrée (forfait minimum 1000 €)
État des lieux	À partir de 200 €

La société VM DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 7 500 €, dont le siège social est situé - 20 RUE DE LA PREFECTURE - 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro de SIREN 440 824 936 au RCS de DIJON, représentée par Monsieur Philippe MAITRE et Madame Magali GROS, en leur qualité de Gérant. Titulaire de la carte professionnelle numéro 21022018000026226, délivrée le 30 mars 2018 par la chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Or. Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel d'Agent Immobilier obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72678 du 20 juillet 1972, et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 20151090 du 28 août 2015. Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN-SMABTP sous le numéro de police 24474C (immobilier) et WTW 127 103 751 (mandataire d'intermédiaire en assurance). Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 13005447 pour son activité de mandataire d'intermédiaire en assurance. Numéro individuel d'identification à la TVA FR03440824936